

29 mar 2019 -17:03

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2019

Mesures ferroviaires visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit

Sur proposition du ministre de la Mobilité François Bellot, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à des mesures ferroviaires visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit.

Ce projet vise à transposer la directive européenne 2014/61 relative à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit. La possibilité est offerte aux gestionnaires d'infrastructures physiques, c'est-à-dire les opérateurs de réseaux, de fournir aux opérateurs de réseaux de communications électroniques à haut débit un accès à ces infrastructures. La directive vise à réduire les coûts de déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit en encourageant une utilisation conjointe des infrastructures physiques existantes et, de ce fait, à favoriser l'établissement de réseaux de communications électroniques à haut débit.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de
Belgocontrol et de la Société nationale des chemins de fer
belges
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 00
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot
Porte-parole
+32 471 44 92 49
melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen
Porte-parole
+32 472 78 89 17
jasper.pillen@bellot.fed.be